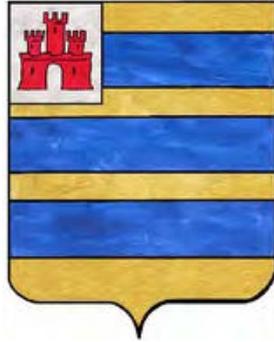


La Gazette de Bédouer

n°19 (Mars 2021)



2021 à Bédouer :



*une nouvelle "aire"
de projets !*

Bulletin municipal

Le Mot du Maire



Chères Bédoueroises et chers Bédouerois,

j'espère avant toute chose que vous vous portez bien et que les fêtes de fin d'année, bien que contraintes, auront permis à chacun d'entre vous de connaître quelques moments de joie et de sérénité en famille.

La dernière Gazette est déjà loin, mais il paraissait malheureusement peu opportun jusque-là de produire un bulletin municipal, sans réelle nouveauté à annoncer, et sans aucune manifestation associative à mettre en lumière...

Mais une nouvelle année a commencé et, en dépit du contexte difficile pour tous et des mesures sanitaires qui se maintiennent, il convient néanmoins de rester optimiste et d'aller de l'avant !

C'est la philosophie qui nous a portés, avec l'ensemble des membres du Conseil municipal, à ne pas céder à la monotonie ambiante, mais au contraire à envisager des projets structurants pour notre petite commune. Vous découvrirez ainsi dans les pages qui suivent les chantiers qui verront le jour dans les semaines à venir : que ce soit la création d'une aire de jeux moderne et attractive à destination du jeune public, la concrétisation de l'embellissement du vieux bourg castral après plusieurs mandats de réflexion, la réfection de deux fontaines pour les amoureux du petit patrimoine local, la mise en place de l'adressage pour faciliter la vie de tous, ou encore la poursuite du programme de voirie et de sécurisation, vous constaterez que nous avons eu à cœur d'envisager des actions s'adressant à tous. Nous espérons que ces projets donneront un nouvel élan à notre village en insufflant un vent de renouveau et d'énergie positive, bien loin de l'atmosphère anxieuse à laquelle nous sommes souvent réduits actuellement.

Il reste à souhaiter d'autre part que la vie associative puisse reprendre au plus vite, naturellement dans le respect des conditions sanitaires, garantissant la sécurité de tous, pour enfin permettre à notre village de retrouver l'enthousiasme et la générosité qui le caractérisent, et font sa réputation sur tout le Figeacois. Le succès rencontré par la vente des calendriers de fin d'année, au profit de nos commerçants du centre-bourg, en est d'ailleurs une preuve irréfutable ; un grand merci à vous tous !

Ainsi, en aspirant à pouvoir vous retrouver dès cet été et à croire que cette mauvaise période ne soit plus qu'un lointain souvenir, je vous souhaite un beau printemps, emprunt d'optimisme et de bonheur au quotidien. Prenez soin de vous et des vôtres. Bien à vous,

Le Maire, Benoit Normand



À la une de Béduer...

État civil de l'année 2020

Naissances :

TREVISAN Léana, Valentina le 19 mars 2020

MARTY Louis, Jean le 20 mars 2020

SAINTIGNAN Lou le 19 avril 2020

SCHONEKAS Marceau, James le 15 mai 2020

CABRIGNAC Tizio, Simeon, Gaston le 1^{er} juin 2020

CONSTANS DELMAS Paul, Raphaël, Elie le 3 juillet 2020

FARGE Adam, François, Michel le 25 juillet 2020

VIEU Charlie, Lou, Jade le 20 août 2020



Mariages

PEYRONNET Ulrich et LOMPUECH Séverine le 8 août 2020

PACS

En 2020 il y a eu 4 PACS sur la commune de Béduer.



Décès :

FABRE Veuve LACAZE Georgette, Yvette le 29 janvier 2020

FILIPPI Jacques, Jules le 16 mars 2020

CARRIE Veuve BEDOU Raymonde, Paulette le 14 juin 2020

MARGNES Robert, Gabriel le 28 septembre 2020

FRANCOUAL Paul, le 28 octobre 2020.



PROJETS 2021

Malgré la crise sanitaire, la Municipalité de Bédrier fourmille de projets pour cette nouvelle année 2021.

- Suite à la nécessité d'abattre les deux arbres de la cour de l'école, déclarés dangereux par la société d'expertise « Chlorophil' Assistance », mandatée par la Commune, un store visant à proposer une zone d'ombre absolument nécessaire pour les enfants scolarisés va être installé au 1^{er} trimestre 2021. Le projet s'élève à 6331.90€ HT. Une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) a été obtenue pour 50% du montant total.

De plus, deux tables de jeu ont été créées à partir des souches des arbres abattus.



- Dans le cadre du projet de la construction d'une école unique en collaboration avec les communes de Faycelles et de Boussac un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu , afin de nous aider à constituer le dossier.
- Après d'importants travaux de drainage réalisés par la commune en 2019 concernant la fontaine de la Font d'Alan il apparaît nécessaire de réaliser des travaux de réfection de celle-ci, afin de sauvegarder ce lavoir et cette fontaine. Le coût estimatif du projet est de 6626 € HT.

Des subventions ont été demandées et sont pour certaines en attente d'acceptation :

- Département (fonds de soutien au patrimoine remarquable) pour 50%
- Communauté des Communes (fonds de soutien au titre au petit patrimoine vernaculaire) pour 25%, subvention obtenue



- Après la restructuration de la zone sportive et familiale du Mas de Vergnes en 2019, il nous est apparu indispensable de faire également quelque chose à destination du jeune public.

En effet, sur cette zone quelques modules de jeux dépareillés sont déjà présents mais ceux-ci sont désuets et pour le moins vieillissants.

C'est pourquoi nous avons choisi de créer une véritable aire de jeux pour les enfants : le projet revêt l'aspect d'une zone entièrement sécurisée et accessible avec des jeux réfléchis et adaptés au jeune public âgé de 2 à 10 ans. Le montant prévisionnel du projet est de 38 591.78€ HT.

Une aide financière au titre de la DETR 2021 30% soit 11 577.53€, au titre du FAST (Département) 15% soit 5 788.77€ (obtenue) et au titre du FRI (Région) 30% soit 11 577.53€ a été sollicitée.

Ce projet devrait voir le jour dans le courant du 1^{er} trimestre.

- Le projet prévu de longue date (3 mandats) de réaménagement, d'embellissement et de sécurisation du vieux bourg castral est en passe de voir le jour.

Celui-ci s'inscrit directement dans le prolongement de celui de la sécurisation du carrefour du château, achevé en juin dernier avec la création d'un mur de soutènement, visant à la mise en sécurité et l'élargissement de la chaussée ainsi que la réalisation d'un cheminement piéton.

La zone concernée par ces travaux de restructuration s'étend du croisement de la RD 19 avec la RD 21, jusqu'au fond de la Rue de Font Benech (distance de 540 mètres).

Ce projet de restructuration revêt **plusieurs aspects complémentaires et indissociables** :

- un volet sécuritaire : prolongement du cheminement piéton avec la redéfinition des points lumineux en vue d'améliorer la visibilité et la sécurité de tous, piétons comme automobilistes ; la restauration du circuit défectueux d'eau pluviale est également envisagée.

- un intérêt patrimonial : mise en valeur du quartier autour du château médiéval, regroupant les plus anciennes maisons de la commune et réfection de la fontaine de la Font Benech et de son lavoir menacé d'effondrement en raison d'une dégradation de la voûte principale.

- la création d'un jardin médiéval sur une parcelle communale au cœur du quartier avec mise en accessibilité, création d'un dispositif d'accueil pour les promeneurs (point d'eau et table de pique-nique) et le réaménagement d'une aire de stationnement.

- une finalité esthétique et environnementale avec l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans ce quartier classé et inscrits aux Bâtiments de France.

Le montant total du projet s'élève à 140 570.73€ HT. Les demandes de subventions aux différentes instances ont été déposées. À savoir :

- DETR 30% 42 171€ obtenue
 - Département (FAST) 15% 21 085.61€ en attente de réponse
 - Région 25% 35 142.68€ demandé (18 396€ obtenus)
 - Grand-Figeac (au titre du fonds de soutien au petit patrimoine vernaculaire) 1,04%, 1 462.50 € obtenue.
- Malgré les travaux de sécurisation du carrefour de l'école afin de réduire la vitesse à l'entrée du bourg, il est constaté que celle-ci reste élevée. Il est donc envisagé de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération direction Cajarc en le remontant au niveau de la maison Capus (ancien couvent) et d'acquérir deux radars pédagogiques qui seraient installés aux entrées du village direction Figeac et direction Cajarc. Nous sommes en attente de devis et de demande de subvention.
- Le projet d'adressage qui devait aboutir fin 2020 a pris du retard à cause de la crise sanitaire. Le bureau d'études devrait nous rendre une maquette provisoire sans tarder ; vous pourrez venir la consulter en mairie et émettre un avis sur votre quartier de résidence. Vous serez avertis par un flyer dans votre boîte aux lettres.

1. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Un outil juridique

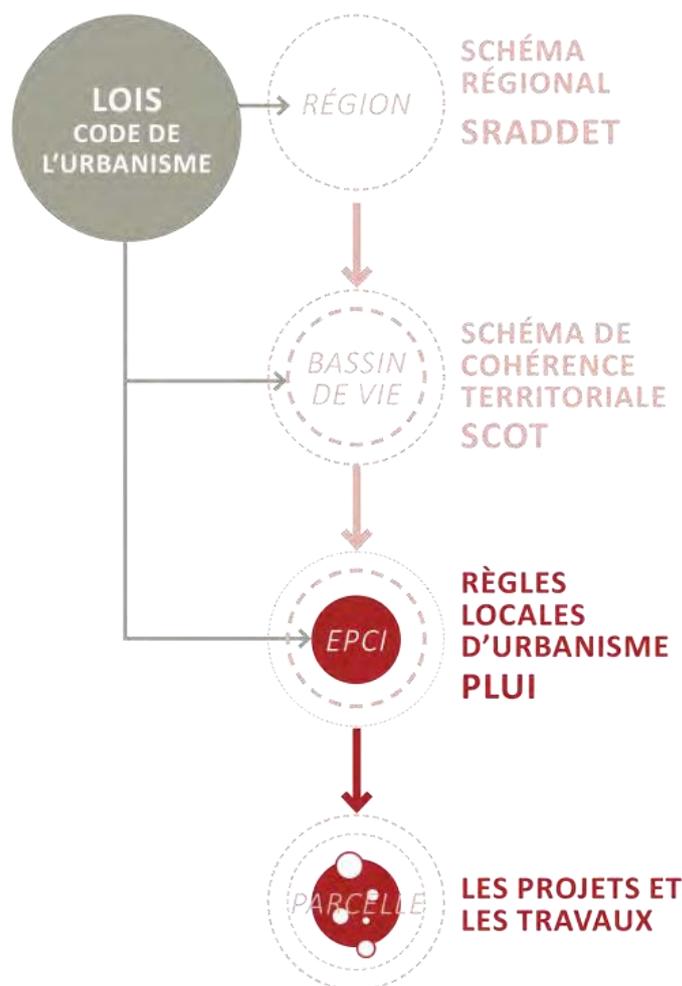
L'intercommunalité s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document constituera la nouvelle référence juridique pour toutes les déclarations de travaux et les demandes de permis et précisera la destination et les qualités attendues des prochaines constructions.

Un périmètre intercommunal

Le PLUi s'appliquera sur l'ensemble du territoire intercommunal et remplacera les documents d'urbanisme actuels. Il décline à l'échelle locale des orientations stratégiques issues de documents «amont» tels que le Schéma de Cohérence Territoriale ou encore le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Un document de planification à moyen terme

Le PLUi est une vision de l'urbanisme pour les dix prochaines années sur le territoire intercommunal.



2. Quels sont les objectifs de la collectivité ?

- ↳ Répondre aux objectifs généraux du Code de l'Urbanisme et ses nouvelles dispositions
- ↳ Permettre l'appropriation des questions d'urbanisme pour la mise en place d'un projet et d'une politique transversale : faire émerger une vision, un projet communautaire
- ↳ Décliner les orientations définies dans le SCoT du Pays de Figeac (approuvé en 2016) dans une politique intercommunale de l'urbanisme, à travers les objectifs suivants :
 1. Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et gérer le vieillissement de la population à l'échelle de chaque bassin de vie
 2. Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable à la recherche d'une complémentarité entre les différents territoires
 3. Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des paysages du Ségala, du Limargue, du Causse et des vallées du Lot et du Célé
 4. Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et économique et enjeux environnementaux. Répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture
 5. Être économe en consommation de surfaces agricoles et naturelles

Et plus spécifiquement :

1. Prendre en compte la diversité du Grand Figeac au regard notamment :
 - des dynamiques territoriales et de son armature urbaine déterminée dans le SCoT du Pays de Figeac (bassins de vie et sous-bassins de vie)
 - de la ruralité du territoire
 - des spécificités paysagères, naturelles, agricoles...
 - des spécificités des 73 communes rurales, des 15 polarités intermédiaires et de proximité et du pôle urbain (Figeac, Capdenac-Gare, Capdenac et Cambes)
 - Être économe en consommation de surfaces agricoles et naturelles
2. Proposer la mise en oeuvre du PLH du Grand Figeac pour assurer le développement cohérent et harmonieux de l'armature urbaine du territoire, en permettant à toutes les communes de répondre aux besoins d'évolution de leur population
3. Réinvestir les centres-villes et centres-bourgs en termes d'habitat et de services en s'appuyant sur la qualité patrimoniale des bourgs
4. Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements, de services à la population et de commerces au travers de l'armature urbain du territoire
5. Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux
6. Poursuivre et développer l'accueil d'activités économiques dans les zones dédiées (notamment Quercy pôle) et dans le tissu urbain

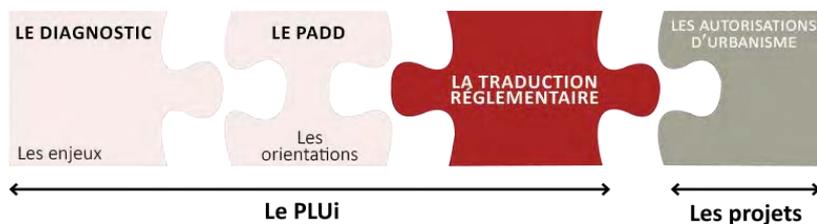
3. Quel est le contenu d'un PLUi ?

Un état des lieux

Le PLUi s'établit sur un socle de connaissance partagé : le diagnostic, élaboré de manière transversale de manière à identifier les enjeux en matière d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années. En fin de démarche, le diagnostic est intégré dans un rapport expliquant les choix qui ont permis la construction du PLUi.

Un document d'orientations : le « PADD »

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables comprend les orientations en réponse aux enjeux pointés par le diagnostic. Il s'agit du document central d'un PLUi, qui permet de justifier les pièces réglementaires.



La traduction réglementaire

Les règles locales d'urbanisme sont contenues dans trois pièces différentes : le règlement écrit, associé au règlement graphique (le plan de zonage) ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Elles viennent compléter des règles nationales qui continuent de s'appliquer, en complément des règles locales.

Des règles locales

Les projets doivent être conformes aux règles locales. Celles-ci peuvent être thématiques ou sectorielles. Dans le premier cas, elles s'attardent sur des secteurs à enjeux environnementaux, énergétiques, patrimoniaux, ou autre. Dans le second cas, elles s'appliquent sur des zones, caractérisées par leurs enjeux : urbains, à urbaniser, naturels ou agricoles.

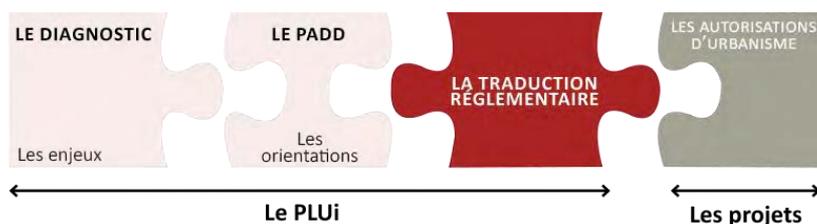
4. Quel est le contenu d'un PLUi ?

Un état des lieux

Le PLUi s'établit sur un socle de connaissance partagé : le diagnostic, élaboré de manière transversale de manière à identifier les enjeux en matière d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années. En fin de démarche, le diagnostic est intégré dans un rapport expliquant les choix qui ont permis la construction du PLUi.

Un document d'orientations : le « PADD »

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables comprend les orientations en réponse aux enjeux pointés par le diagnostic. Il s'agit du document central d'un PLUi, qui permet de justifier les pièces réglementaires.



La traduction réglementaire

Les règles locales d'urbanisme sont contenues dans trois pièces différentes : le règlement écrit, associé au règlement graphique (le plan de zonage) ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Elles viennent compléter des règles nationales qui continuent de s'appliquer, en complément des règles locales.

Des règles locales

Les projets doivent être conformes aux règles locales. Celles-ci peuvent être thématiques ou sectorielles. Dans le premier cas, elles s'attardent sur des secteurs à enjeux environnementaux, énergétiques, patrimoniaux, ou autre. Dans le second cas, elles s'appliquent sur des zones, caractérisées par leurs enjeux : urbains, à urbaniser, naturels ou agricoles.

5. Qu'avons-nous fait depuis ?

Les communes du Grand-Figeac ont étroitement associées à la construction du diagnostic territorial, première étape de l'élaboration du PLUi :

- Conférence des maires - Lancement de l'élaboration du PLUi 31 janvier 2019 avec tous les maires du territoire pour une présentation de l'outil, de la démarche et des étapes.
- Journées « (re)Découvertes du territoire » Fin mars/début avril 2019
Des visites en bus consacrées à une thématique particulière (armature urbaine et polarités ; formes urbaines et habitat ; agriculture, Des visites en bus consacrées à une thématique particulière (armature urbaine et polarités ; formes urbaines et habitat ; agriculture, ponctuée de plusieurs arrêts sur des secteurs à enjeux du territoire
- Les « Conversations du Territoire » Fin juin/début juillet 2019
2 ateliers par secteur, avec 2 sujets proposés par atelier (soit 10 ateliers au total) :
 - » Quel rôle joue votre secteur aujourd'hui dans le Grand Figeac ?
 - » Une terre d'innovations et de transitions ?
 - » Le Grand Figeac, un territoire globalement attractif... Et dans votre secteur ?
- Réunions de secteurs Septembre 2019
Échanges avec les élus autour des premiers enseignements et enjeux du diagnostic territorial dans les 5 secteurs d'étude du Grand-Figeac

La contribution des agriculteurs exploitants au diagnostic territorial a été mise en œuvre afin de disposer de connaissances fines et actualisées de la situation de l'activité agricole sur le territoire, pour le volet agricole du diagnostic du PLUi et aussi aiguiller la prise de décision pour les prochaines étapes de l'élaboration du PLUi :

Pour cela :

- envoi d'un questionnaire à l'ensemble des agriculteurs exploitants du Grand-Figeac (environ 1 150 personnes)
- 18 permanences organisées durant la première quinzaine du mois de novembre, qui ont permis de recueillir des informations plus précises localisation du bâti agricole, projets envisagés...

Soit 203 exploitations représentées au total !

Une concertation avec les habitants est conduite tout au long de l'élaboration du PLUi et aux moyens d'outils diversifiés, afin de rassembler un public le plus large possible autour du projet d'urbanisme : expositions, réunions participatives...

Une information permanente de l'avancée du projet, à travers le magazine du Grand-Figeac, sur le site internet (www.grand-figeac.fr), un affichage au sein des équipements communautaires et dans les Mairies pour informer des événements organisés tout au long de l'avancement du PLUi. La possibilité à tout moment pour les habitants de faire des observations et des propositions sur le projet de PLUi, grâce aux registres d'observations mis à disposition dans chacune des Mairies des 92 Communes ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes (à Figeac) et dans les antennes (à Latronquière et Lacapelle-Marival).

HABITER le GRAND-FIGEAC

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

VOS INTERLOCUTEURS

L'équipe d'animation du Grand Figeac et de Soliha est à votre disposition, avec des conseillers répartis par secteur sur le territoire, pour :

- ▶ vous informer gratuitement sur le dispositif d'aides
- ▶ étudier la recevabilité de vos projets
- ▶ vérifier la nature des travaux éligibles au programme et les subventions mobilisables selon la réglementation en vigueur
- ▶ vous conseiller et vous assister dans le montage des dossiers de demandes de subventions et d'achèvement de procédure



SECTEUR 1
Mathilde Costedoat
tél. : 05 65 11 08 08
mathilde.costedoat@grand-figeac.fr

LACAPPELLE-MARIVAL
Bureaux du Grand-Figeac
ZA Despeyroux
**DU LUNDI AU VENDREDI
SUR RENDEZ-VOUS**



CAMARC
Mairie
Boulevard Tour de Ville
**les jeudis
de 10h à 12h**
26 MAI
23 JUIN
28 JUILLET
22 SEPTEMBRE
27 OCTOBRE
24 NOVEMBRE
15 DÉCEMBRE



SECTEUR 2
Thierry Dejean
tél. : 05 65 35 81 21
t.dejean@soliha.fr

FIGEAC
Maison de l'intercommunalité
35, allées Victor Hugo
**les jeudis
de 9h à 12h**
12 - 19 - 26 MAI
2 - 9 - 16 JUIN
7 - 21 - 28 JUILLET
11 - 18 AOÛT
8 - 15 - 22 SEPTEMBRE
6 - 13 - 20 OCTOBRE
3 - 10 - 17 NOVEMBRE
1 - 8 - 15 DÉCEMBRE

BAGNAC SUR CÉLÉ
Mairie
27 av Joseph Canteloube
les jeudis
26 MAI : 14h15 - 16h15
14 JUIN : 10h15 - 12h15
12 JUILLET : 14h15 - 16h15
9 AOÛT : 10h15 - 12h15
13 SEPTEMBRE : 10h15 - 12h15
11 OCTOBRE : 10h15 - 12h15
8 NOVEMBRE : 10h15 - 12h15
13 DÉCEMBRE : 14h15 - 16h15

SECTEUR 3
Carole Viguier
tél. : 05 65 70 30 63
carole.viguier@pactaveyron.fr

CAPDENAC GARE
Local associatif
2 rue Victor Hugo
**les mardis
de 10h30 à 12h**
10 MAI
14 JUIN
12 JUILLET
9 AOÛT
13 SEPTEMBRE
11 OCTOBRE
8 NOVEMBRE
13 DÉCEMBRE

Service Habitat Grand-Figeac • 05 65 11 08 08
www.grand-figeac.fr



Vous êtes

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Quelles conditions pour bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- Logement de plus de 15 ans
- Logement énergivore ou dégradé ou insalubre
- Engagement de location pendant 9 ans en résidence principale
- Loyer et ressources du locataire plafonnés

Le montant des aides varie en fonction de l'état du bâti.

L'équipe d'animation du programme **Habiter le Grand-Figeac** évalue le degré de dégradation du bâti et estime le montant des subventions pouvant être sollicitées pour le remettre aux normes. Une fois réhabilité, le logement doit obtenir une étiquette énergétique correspondant au minimum à la classe D (151 à 230 kWh/m²/an). Le propriétaire dispose d'un délai de trois ans pour faire réaliser les travaux par des artisans.

Attention : ne commencer aucun travaux avant l'accord définitif des financeurs de votre projet.

Vous êtes

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Comment bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- Votre maison a plus de 15 ans d'âge
- Vos revenus ne dépassent pas un plafond, en fonction du type de travaux.

Pour les travaux d'économie d'énergie
réaliser des travaux portant sur l'isolation, les menuiseries ou le chauffage permettant de réaliser un gain énergétique d'au moins 25%.

Pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
Avoir un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie ou une évaluation de la perte d'autonomie mettant en évidence l'appartenance à un GRI de niveau 1 à 6.

Pour les travaux liés aux dégradations ou à l'insalubrité

Les travaux portent sur l'ensemble du logement (murs porteurs, charpente-couverture, sanitaire-plomberie, électricité, isolation, menuiseries...), les devis des artisans justifiant la nature et le montant des travaux à réaliser. La grille de dégradation permet de classer votre logement dans cette catégorie de logement dégradé à insalubre.

Dans tous les cas les travaux ne doivent pas être entrepris avant l'accord de tous les organismes qui financent l'opération.

Le **Grand-Figeac** a décidé de poursuivre les actions engagées en faveur du logement afin de maintenir une dynamique sur le territoire et rester acteur de sa politique locale de l'habitat ; **Habiter le Grand-Figeac** est un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat, qui se déroule sur une période de 3 ans, 2016-2018, sur l'ensemble du territoire.



HABITER le GRAND-FIGEAC

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Habiter le Grand-Figeac a pour objectif de mobiliser des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental du Lot, du Grand-Figeac et du Conseil Régional Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon pour la réalisation de travaux :

- ▶ de traitement de logements dégradés à insalubres
- ▶ d'adaptation au handicap et à l'autonomie de la personne pour le maintien à domicile.
- ▶ d'économie d'énergie.

Ce programme d'aides permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou à des bailleurs (pratiquant des loyers conventionnés) de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.

CMV Communication Béthune (40) - 2016 - Credit photos : ©Frovoc, ©Shutterstock



Le Grand-Figeac mobilise des financements en faveur du logement



HABITER le GRAND-FIGEAC

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**PROPRIÉTAIRES
OCCUPANTS OU BAILLEURS**
bénéficiez de subventions pour réaliser des travaux de réhabilitation de vos logements.

**LE GRAND-FIGEAC
MOBILISE DES
FINANCEMENTS
EN FAVEUR
DU LOGEMENT**

www.grand-figeac.fr

100 % Local

Agriculture raisonnée

www.lesnoyersdechloe.com

Nous contacter :

06 87 07 06 60

lesnoyersdechloe@outlook.fr

Nous suivre :

Sur Facebook et Instagram



Passionnés, Engagés et
Indépendants



Des noix, des cerneaux, de l'huile, de la farine à côté de chez vous...

Notre histoire

Depuis 2011, sur la commune de Bédier, nos 500 noyers sont plantés sur 5 hectares d'une terre argilo-limoneuse.

Nuciculteurs passionnés, nous nous consacrons à la production et à la transformation de noix Franquette et Fernor.



La noyeraie



Varda, notre huile de noix



Au bord des chemins de Saint Jacques

De la plantation, à l'entretien, aux soins apportés à nos arbres, jusqu'au plaisir des papilles, nous développons une agriculture raisonnée soucieuse de l'environnement.

Des noix en coques, des cerneaux, une merveilleuse huile de noix allée de notre santé, de la farine de noix... n'hésitez pas à nous contacter, la team des Noyers de Chloé sera fière de vous faire partager sa passion et de vous faire découvrir ses produits locaux.



BEDUER FAYCELLES FOOTBALL CLUB

Cette saison l'équipe vétérans continue de représenter le club au cours de rencontres amicales mais le championnat est perturbé depuis 11 mois. Nous avons passé une journée détente au mois de juillet ensemble entre famille de joueurs.

L'école de football (FOOT AZUR 96) est aussi sans activités avec une centaine d'enfants ne pratiquant plus d'activités physiques. Les conséquences se ressentent sur les familles avec des maisons en ébullition et des nuits agitées.

Les licences seront offertes sur ces 2 structures, les clubs devront supporter les frais car la fédération ne fait pas de cadeau sur le point financier.

Le Championnat d'Europe UEFA de football masculin 2021, l'UEFA EURO 2021, se déroulera du 11 juin au 11 juillet 2021. Nous espérons passer des bons moments en soutenant notre équipe nationale. Notre assemblée générale aura lieu au mois de juin aussi, ces dates seront communiquées sur notre blog bffc.over-blog.com

Nous vous rappelons que notre traditionnelle soirée grillade aura lieu le samedi 24 juillet 2021 à Faycelles. Si vous souhaitez participer ou nous aider dans l'organisation, merci de prendre contact auprès d'un membre du club.

Le club et les joueurs vous souhaitent une excellente année 2021, avec beaucoup de nouvelles rencontres entre personnes pour renouer avec nos liens sociaux et nouvelles activités.



Association
L'Arbre et la Pierre
Loi 1901
Siège social : Mairie de Béduer

L'Arbre et la Pierre a le plaisir de vous présenter son programme 2021

➤ **Dimanche 21 mars : 13 h 30 randonnée Corn rive gauche Avec Daniel et Hervé**

Départ 14 h salle des fêtes de Corn (située à la sortie du village direction Brengues) on se dirigera vers le hameau de Lagrave où l'on peut observer une rare terrasse alluviale. On passera à côté de la maison bâtie en pneu (en partie) et on se dirigera sur le plateau du causse par un petit sentier pentu. Sur le causse, on fera une boucle avec au programme : dolmen, hameau abandonné en passant si possible par Auriac. On fera peut-être une petite halte au château de Goudou. Puis retour par la route à Corn.
Prévoir bonnes chaussures et soleil radieux !

➤ **Dimanche 18 avril : 13 h 30 randonnée printanière.**

Départ 14 h Pech de Bourrou sur la commune de Carayac. On fera une grande boucle en se dirigeant sur le Pech de Montbrun. Suite à l'incendie de Gréalou il y a plus de 30 ans on rencontrera les survivants du reboisement de cèdre et de pins, plusieurs dolmens dont celui de Pech Joli, un des plus beaux du secteur et cependant assez méconnu et puis d'autres curiosités dont je vous laisse la surprise !

➤ **Dimanche 09 mai : 13 h 30 Brengues**

Rendez vous 14 h place de l'église à Brengues. Balade organisée par Didier et Daniel, Chemin le long des falaises, fortifications musée de Mr Beauville, fleurs de printemps. Plus de détails à préciser ultérieurement.

➤ **Dimanche 06 juin : 10 h Visite de l'aqueduc de Vers.**

L'aqueduc de Vers a été construit à partir du captage d'une source près d'un fanum (temple gaulois) ainsi que des eaux du Vers juste en contrebas de l'oppidum de Murcens. 4 à 5 arrêts nous permettront d'appréhender cet ouvrage destiné à fournir de l'eau courante à Cahors dès le 1^{er} siècle. A noter qu'à partir de son abandon dans le courant du 5^{eme} siècle il faudra que les Cadurciens attendent le 19^{eme} siècle pour retrouver de l'eau courante ! La grande majorité de sa construction est enterrée et de ce fait il passe assez inaperçu, cependant quelques ouvrages d'art subsistent encore de nos jours. Prévoir pique-nique, boissons et bonnes chaussures.

➤ **Dimanche 19 septembre : 10 h Latouille-Lentillac avec Daniel et Yves**

Balades prévues autour de Verdale et du chemin des Arts. Les détails de cette journée seront fournis ultérieurement.

➤ **Dimanche 17 octobre : 10 h St Projet et le château de la reine Margot**

Sur une journée, on visitera le château en fin de matinée et l'après-midi on fera une balade dans les environs, dans le même esprit que la visite du château de Toulouse -Lautrec en 2019. Bien sûr si les conditions sanitaires le permettent.

➤ **Décembre date AG à prévoir**

Repas partagé, AG, conférence à préciser

IMPORTANT ! Les rendez-vous auront lieu place de l'église à Béduer.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler Hervé au 05 65 34 04 28

Le prix de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association est fixé cette année à 5 € par personne, permettant ainsi à tout le monde d'être assuré en cas de pépin.

Un club de ping intercommunal !

Juste avant le début du deuxième confinement, le club de tennis de table Faycelles Ping aura eu le temps de fêter son 5^{ème} anniversaire d'existence et de changer de nom. En effet, suite à l'assemblée du 14 octobre dernier, le club s'appelle désormais « BédUER Faycelles Ping » pour refléter la solide implantation de l'association sur les deux sites. L'événement a pu compter sur la présence de M. Laborie, maire de Faycelles et de M. Normand, maire de BédUER, qui ont tous deux souligné le dynamisme et l'implication locale du club, qui participe notamment à Faycelles aux activités périscolaires de l'école primaire regroupant les enfants des deux communes.



Michel Valesch (président du club), entouré par le maire de Faycelles, M. Jean-Claude Laborie (à gauche) et le maire de BédUER, M. Benoît Normand (à droite)

Crise du Covid oblige, la saison du club, comme celle de tant d'autres associations sportives, est à l'arrêt depuis 3 mois. Pourtant, le club, qui compte 45 adhérents, a eu le temps d'organiser, pendant les vacances de la Toussaint, un stage qui a rencontré un franc succès et auquel ont participé 14 jeunes, dont de nombreux BédUérois.



En attendant une amélioration de la situation sanitaire, le club se prépare en vue d'une future reprise car tous les joueurs ont hâte de retrouver le chemin de la salle !

Pour plus d'infos sur BédUER Faycelles Ping :
☎ : 06 33 81 48 00 - @ : Faycelles.Ping@orange.fr
<http://faycellesping.wix.com/tt46>



QUELQUES NOUVELLES

DES AÎNÉS

Nous profitons de ce début d'année pour présenter nos vœux à tous les Bédouerois et Bédoueroises et plus particulièrement à tous ceux qui sont membres de notre association.

Nous profitons de ce bulletin pour vous encourager à rejoindre le club, vous êtes tous les bienvenus.

Bonne année 2021 et bonne santé à tous, que le coronavirus nous épargne tous, qu'il s'endorme d'un profond sommeil et qu'il nous laisse vivre en paix et tranquille afin que nous puissions reprendre quelques journées récréatives.

Pour l'instant, il est trop tôt pour prendre des décisions, mais gardons espoir, le vaccin nous sauvera.



ASSOCIATION CULTURELLE DES ARTS PLURIELS DE BEDUER

ACAP

Bilan 2020:

Nul n'oubliera ce millésime qui a été vécu de façon très difficile par beaucoup d'entre nous.

Les artistes, quel que soit leur mode d'expression, ne vivent que grâce à un public et depuis le premier confinement, rares ont été pour eux les occasions de s'exprimer.

Cependant, nous avons pu offrir le **dimanche 25 octobre 2020**

le 6ème salon du végétal

Belle fréquentation pour ce salon malgré le contexte des normes sanitaires.



Les exposants ont répondu présent et une grande variété de stands ont pu être proposés.

Merci aux nombreux habitants de Béduer d'avoir fait le détour par la salle des fêtes.

Cela faisait du bien de se retrouver !!

Cette année aura tout de même été marquée par de nombreuses annulations :

- un salon des produits régionaux et bio devait se tenir au mois d'avril ;
- le 13 novembre devait avoir lieu le spectacle " Louise 1944".
- l'association Lire à Figeac, avait également proposé d'organiser le 11 décembre, une lecture spectacle avec une comédienne et un musicien.

Pour 2021, l'ACAP vous invite à noter dans vos agendas :

- **Vendredi 2 avril**, salle des fêtes de Béduer, spectacle "LOUISE 1944", BD-concert signée du bédéiste figeacois Jean Christophe Vergnes avec l'ASTROLABE chargé de l'organisation.
- **Dimanche 25 avril** : salon des produits régionaux et bio.
- **Dernier week-end de juillet** : 7^{ème} exposition des artistes amateurs.
- **fin octobre** : grand salon du végétal

ACAP – Bureau de l'association

Joël CADIERGUES	Co-présidents
Jean-Michel CAMBON	
Brigitte MOLINIÉ	Vice-présidente
Jacqueline BONOTTO	Trésorière
Catherine SOURSOU	Trésorière adjointe
Catherine PINEAU	Secrétaire
Marc LABARTHE	Secrétaire adjoint



Quelques nouvelles de l'APE

Malgré encore une année compliquée, l'association des parents d'élèves reste mobilisée !

Au moment des fêtes, nous avons proposé une vente de chocolat de Noël qui a régalé petits et grands !

Cette opération qui était une première pour nous a rencontré un réel succès. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé.

En janvier, avec la complicité des maitresses et du personnel des écoles la galette des rois a été offerte aux enfants.

De plus, en 2021, le Syded en partenariat avec l'inspection Académique du Lot a lancé la fabrication d'un super héros en détournant les emballages des poubelles jaunes et vertes.

Les enfants de l'école de Faycelles, et plus particulièrement la classe de Maitresse Marion (cm1 et cm2) ont réalisé leur propre super héros : « SUPERTREE ». Il fait partie des 5 finalistes ! Félicitations !

Nous vous donnons rendez-vous en mars afin de connaître les 3 écoles gagnantes qui seront départagées par des élus et des représentants de l'inspection académique.

(Vous pouvez consulter le Facebook APE ou celui du Syded afin d'admirer tous les supers héros et connaître les vainqueurs)

D'autres projets sont en cours de préparation.....Et nous espérons (sous réserve) vous proposer la kermesse qui cette année se déroulera à Bédrier le 20 juin au stade.

Pour toutes suggestions et nous suivre, n'hésitez pas : Facebook APE ou
apebeduerfaycellesboussac46@gmail.com

Merci à toutes les personnes, pour votre soutien et votre implication de près ou de loin,
et à très bientôt

Amicalement, le bureau de l'APE

Petite rétrospective... bien courte malheureusement

25 octobre

Sixième salon du végétal

Excellente fréquentation pour ce salon bien installé dans le paysage de Bédier et des environs.



L'ACAP et la municipalité ont réalisé un sans-faute dans ce contexte compliqué des normes sanitaires : entrée et sortie différenciées, fluidité de déplacement des visiteurs et port du masque respecté à 100 %. Une grande variété de stands dont les vedettes étaient les plantes à échanger ou acheter (les rayons étaient quasiment vides en fin de journée). En se promenant on a pu découvrir des créations de sacs et vêtements à base de végétaux, miels de différents horizons,

artisanat du bois, les cousettes et leurs trouvaillles colorées, pâtisseries, vannerie, une multitude de variétés de thés et cafés, découverte des bienfaits de la spiruline... La grande satisfaction des organisateurs a été d'avoir été récompensés de leur prise de risque en maintenant cette belle manifestation automnale.





Cérémonie du 11 novembre

Comme partout sur le territoire la cérémonie du 11 novembre à Bédrier est quasi devenue confidentielle. En effet la crise sanitaire est la grande perturbatrice du moment et les élus se mobilisent pour faire perdurer ces manifestations importantes loin des habitants malheureusement.



Tout a été respecté, dépôt de gerbe, hommage à tous les morts de la commune. Benoît Normand, Maire, s'est chargé de la lecture du discours de Geneviève Darrieussecq chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Cet hommage national à ceux qui donnent leur vie pour la France reste un moment de cohésion et d'unité.

Les croix de la commune

On rencontre pas moins de 17 croix sur la commune de Bédrier. Certaines en pierre, la majorité en métal (fer forgé, fonte), elles sont la plupart du temps placées à des croisements, mais aussi sur des places, ou points de vue. A l'origine, elles avaient un rôle de protection des habitants. On venait y faire des processions (Rogations, Rameaux, Fête Dieu ...), honorer des saints, les fleurir en demandant à ce que le temps soit clément, les récoltes bonnes ...

-Encore de nos jours, sur celles situées sur ou à proximité du chemin de Saint-Jacques, le pèlerin y dépose un caillou lors de son passage-

Souvent toutes simples, ancrées dans un socle de pierre, parfois plus imposantes montées sur un piédestal avec des inscriptions ou pas. La datation de leur édification est difficile à savoir sauf lorsque la date est gravée dessus. C'est le cas pour celle de la Bouscassie (1887) ou celle qui lui est identique, en montant la route de Faycelles vers le château et qui s'appelle la croix Maurandy (1888).

En général les croix de pierre sont les plus anciennes puis viennent celles en fer forgé et enfin celles en fonte, faites en série. Les croix ont souffert des guerres de religion puis de la Révolution ce qui fait que nombre d'entre elles ont pu disparaître de même que celles en bois, matériau périssable en extérieur ...

Amusez-vous à les retrouver en vous promenant sur la commune et reliez la photo de la croix avec le lieu où elle se trouve !



La Teule



Mas de la Croix



En haut du chemin du
relais



Sous le château



Cimetière



Croisement du Mas de Daynac



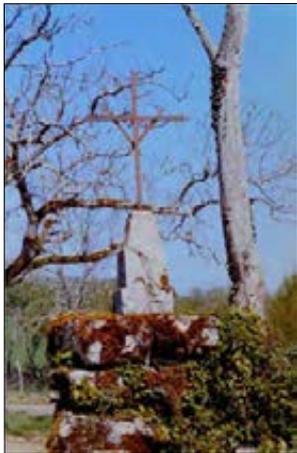
Au-dessus de l'Ecole, point de vue sur la vallée du Célé.



À gauche, en montant
la route de Faycelles



Croisement de la D19
avec la D38 (Sabin)



Virage de Balmont



Mas de Grouillé



La Bouscassie



En haut du chemin du
relais



Place de l'église



Les Condamines



La Vaysse

***Inscriptions gravées sur la croix située sous le château, au-dessus de la Font Benech**

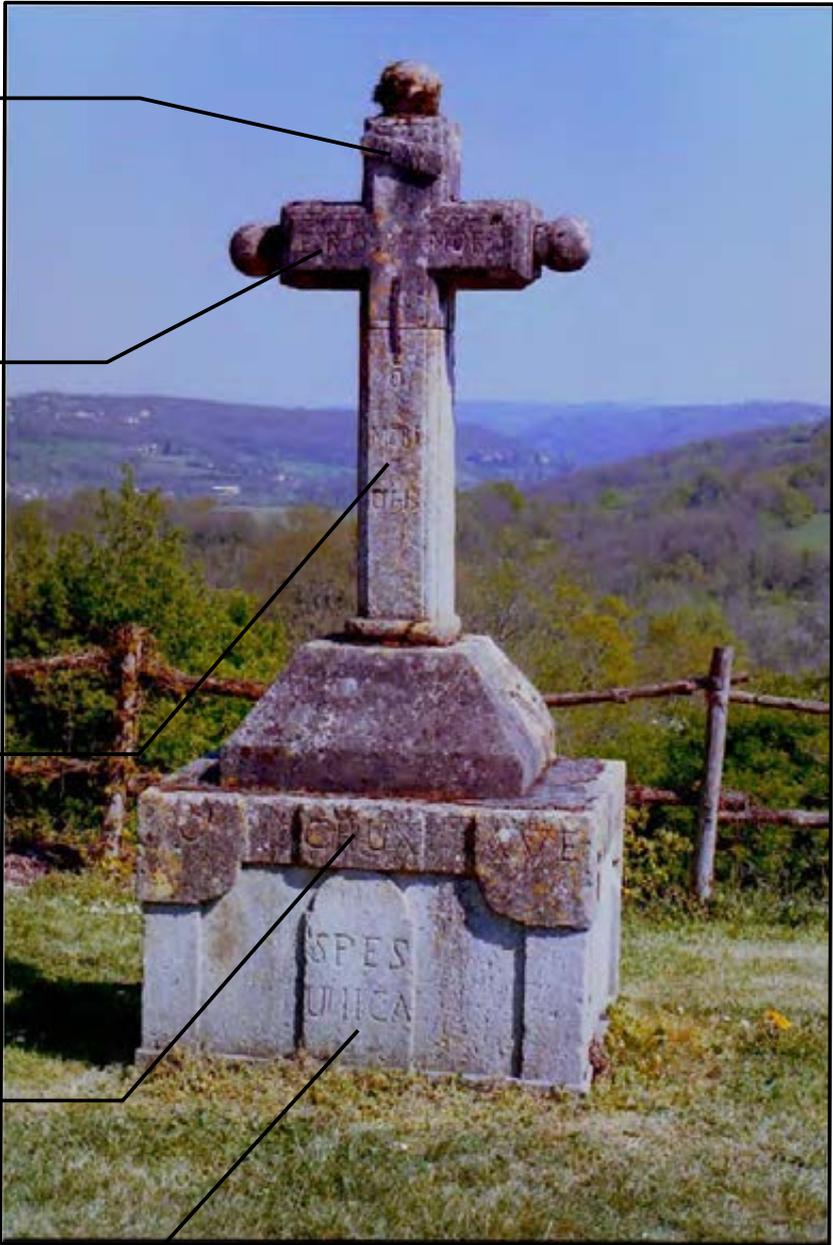
INRI
Iesus Nazareus Rex Iudeorum
(Jésus de Nazareth Roi des Juifs)

ERO MORS
(Je serai la mort)

O
(ô)
MORS
(mort)
O S B
Ordinis Sancti Benedicti
(ordre de saint Benoît)

Ô CRUX AVE
(ô croix salut)

SPES (espoir)
UNICA (unique)



Salut, ô croix, (notre) unique espoir ...

**indications fournies par le père G. Delbos.*

Bibliothèque de Bédier



Que le Papa Noël a été gentil de s'arrêter à la bibliothèque de Bédier !
Chacun des 59 enfants a reçu un petit livre et des bonbons. Pour remercier les organisatrices, les enfants ont chanté, récité des poésies avec le concours des maitresses. De beaux dessins embellissent les murs jusqu'au prochain Noël !

BIBLIOTHEQUE INFOS

*Nous sommes ouverts !!!
Lundi de 16 h à 18 h 00
mercredi de 16 h 18 h 00*



Effectivement pour les nouveautés il faudra attendre un peu

